



# FREELANCE OU INTÉRIMAIRE SALARIÉ, QUELLES DIFFÉRENCES?

Choisis le statut qui te protège et te libère.



En **freelance**, ton **chiffre d'affaires doit tout couvrir** : cotisations sociales, assurances, congés, périodes sans mission, frais administratifs, etc.



En intérim, l'agence devient l'employeur.

Tu es salarié avec un véritable **contrat de travail** et une mission encadrée.



Si tu fais peu de volume en freelance, certaines charges pèsent assez lourd en proportion...



L'**interim** te permet de sécuriser ton activité et ton avenir.



Accident du travail



Chômage



Mutuelle collective



Prévoyance



Congés payés



Formation



EPI



Gestion clients / facturation



Suivi des heures



Risque d'impayé client



**FREELANCE**  
(INDÉPENDANT)



À ta charge



Pas de droit



À financer soi-même



À organiser soi-même



À financer sur ton CA



À financer / organiser



À financer soi-même (selon situation)



Charge à assumer



Forfait jour, risque de dépasser les heures



Risque supporté par l'indépendant



**INTÉRIMAIRE SALARIÉ**



Couvert dès la 1h



Droits à l'ARE  
après 910h travaillées



Régime intérimaire après 414h



Régime spécifique



Indemnité des congés payés



Droits salariés  
+ dispositifs de branche



Prise en charge selon les obligations applicables



Prise en charge par l'agence



Volume horaire cadré et heures supplémentaires payées



Protection : l'agence est l'employeur

# MUTUELLE, PREVOYANCE, ACCIDENT DU TRAVAIL

## DES DROITS CONCRETS

### MUTUELLE



La complémentaire intérimaire santé devient accessible après **414h** travaillées sur les 12 derniers mois.

→ Environ 50% pris en charge par l'employeur à temps plein.

### PRÉVOYANCE



Couvre notamment : incapacité de travail, invalidité, décès, accidents du travail, maladies professionnelles.

→ Les risques liés au travail sont couverts dès la **1ère** heure.

### ACCIDENT DU TRAVAIL



Si tu te blesses demain sur un montage, mieux vaut ne pas être **seul**. Chez Octopus, tu es **salarié** avec un **employeur** et un **cadre de protection**.

# LE CHOMAGE

## DES DROITS ACCESSIBLES **AVEC LES MISSIONS SUCCESSIVES**

**130 jours** ou **910 heures** sur la période de référence.

**Moins de 53 ans : 24** derniers mois

**53 ans et plus : 36** derniers mois



Plusieurs missions, plusieurs employeurs, **ça compte!**

Pour ouvrir des droits à l'ARE, il faut avoir  
travaillé au minimum :

**910  
HEURES**

= **ENVIRON** 6 MOIS DE TRAVAIL



**Pas besoin de travailler 6 mois d'affilée.**

Tes différentes missions salariées peuvent contribuer à atteindre le seuil.

# LA FORMATION :

## TRANSFORMER L'INTÉRIM EN **LEVIER PROFESSIONNEL**

octopus



En tant que **freelance**, tu peux accéder à la **formation** et au **CPF**.

→ Mais tu dois l'anticiper et la financer **seul**.



En **intérim**, tu entres dans un système collectif de droits et d'accompagnement.

→ Le **travail temporaire** possède ses propres **dispositifs de formation** et **d'accompagnement**.



Avec l'intérim, la formation n'est plus seulement quelque chose que tu anticipes et finances seul : tu entres dans **un système où ton statut te donne des droits**.

# LE FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire)

## UN ÉCOSYSTÈME DE SERVICES **POUR T'ACCOMPAGNER**

octopus



### MOBILITÉ

Location de véhicules, véhicules utilitaires, permis, etc. selon les besoins.



### LOGEMENT

Aide à la recherche, garanties, solutions et accompagnement.



### GARDE D'ENFANTS

Des solutions pour faire face aux problèmes ponctuels de garde.



### CRÉDIT

Accès facilité au financement (mobilité, équipement, logement...).



### SANTÉ / ACCIDENTS

Accompagnement et aide en cas d'accident et/ou de problème de santé.



### SERVICES SOS

Des solutions pour les situations exceptionnelles ou urgentes.

# FREELANCE

## TOUT CE QUE TU DOIS GÉRER **EN PLUS** DE TON MÉTIER

DU TEMPS NON FACTURÉ, MAIS BIEN RÉEL



Acheter et renouveler son matériel/EPI



Chercher les prochaines missions



Établir les factures



Envoyer les devis



Gérer les déclarations



Gérer les problèmes en cas d'accident



Négocier les tarifs



Organiser sa propre formation



Répondre aux demandes



Relancer les clients

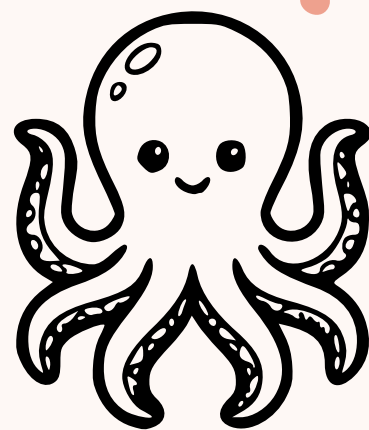


Suivre les paiements



Ces **heures** ont une **valeur**, même si elles n'apparaissent jamais sur la **facture**





# ET TOI, TU CHOISIS **QUOI ?**

---

L'intérim : travailler librement, avec des droits.

[contact@octopus.coop](mailto:contact@octopus.coop)